

André Malraux, «[Intervention à l'Assemblée nationale, 1^{re} séance du 27 juin 1962]», intervention au cours de la discussion de la loi de programme relative à la restauration des grands monuments historiques. *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Assemblée nationale* [Paris], n° 51 AN, 28 juin 1962, p. 2041-2042, 2042, 2043, 2043-2044, 2044.

André Malraux

Intervention à l'Assemblée nationale –séance du 27 juin 1962

(Restauration de monuments)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, une fois de plus, j'ai le plaisir de me trouver d'accord avec votre Assemblée.

Votre rapporteur a posé la question comme elle me semble devoir être posée; sur le fond, nous sommes tous d'accord pour la restauration des grands monuments historiques. Le Sénat a voulu attirer l'attention du Gouvernement sur les petits monuments, notamment sur les monuments sinistrés. En somme, il nous a dit qu'il ne fallait pas oublier l'infanterie et les grands blessés.

Eh bien ! nous sommes tous d'accord, le Sénat, vous et moi. Il va de soi que la restauration des monuments sinistrés est indispensable; le problème était de savoir comment on pourrait la réaliser. En somme, j'étais d'accord sur l'essentiel puisque j'ai dit au Sénat que j'envisageais une loi de programme. Cette loi de programme n'est pas la solution qui a été retenue par le Gouvernement, mais ce point ne me paraît pas très important et, comme votre rapporteur, j'estime que l'important n'est pas de savoir par

quelle méthode on arrivera au résultat que nous voulons obtenir ensemble, mais de savoir si nous y parviendrons ou si nous n'y parviendrons pas.

Aujourd'hui, après les entretiens qui se sont poursuivis avec le ministère des finances, je suis en mesure de prendre un engagement solennel au nom du Gouvernement : tous les crédits nécessaires à la restauration des monuments sinistrés, tous, auront été dégagés au plus tard en 1970, ce qui revient à diminuer de moitié la durée prévue de cette restauration, qui devait s'achever en 1977.

Nous obtenons donc par une autre voie ce que nous aurions obtenu par la première et que peut-être nous n'aurions pas obtenu du tout sans l'intervention du Parlement et le souci qu'il a manifesté, ainsi que beaucoup d'autres, à l'égard des collectivités locales et, sur un autre plan, des souvenirs locaux.

Je pense qu'il est bon que toutes sortes de volontés se soient conjuguées pour le sauvetage de ce que j'appelais tout à l'heure l'infanterie et les grands blessés.

Ce dégagement de crédits sera facilité par le fait que la réparation des dommages de guerre généraux doit prendre fin en 1963 et sera donc achevée à la fin de cet exercice. Nous devenons donc libres à partir de 1964.

Cet engagement me semble raisonnable. Prétendre aller plus vite serait ignorer délibérément les conditions réelles d'un travail très particulier, qui fait appel à une main-d'œuvre spécialisée, aux effectifs rigides. Le Gouvernement doit penser aux conséquences sociales que provoqueraient des à-coups excessifs, dans le rythme d'ouverture des chantiers.

Les propositions du Gouvernement s'accordent donc au souci légitime du Parlement. Dans ces conditions, il ne doit pas subsister d'obstacle à l'approbation de la loi de programme dans le texte que l'Assemblée nationale avait adopté en première lecture. (*Applaudissements.*)

.....

Ce sont les capitaines ! (*Sourires.*)

.....

Pas dans sa totalité !

.....

Vous pensez bien, Monsieur Nader, qu'en vous interrompant je n'avais rien contre votre cathédrale. Je voulais simplement préciser que le haut de ses deux tours n'était pas d'origine (*sourires*), alors que nous avons à restaurer un grand nombre de cathédrales dont les tours sont totalement authentiques.

Cela n'empêche pas que vous ayez raison. Vous m'inquiétiez au début de votre intervention, en disant qu'on ne vous avait pas répondu. Puis vous avez précisé qu'on vous avait bien répondu, mais que ces réponses n'apportaient rien. C'est évidemment fâcheux, mais à un degré moindre car il y a une autre question que celle de l'efficacité – vous le savez comme moi.

.....

Sur le fond, ce que vous dites est exact et triste et c'est ce qui a été souligné si légitimement par chacun des parlementaires qui sont intervenus. Mais je suis bien obligé de choisir car pour doubler la dotation qui m'est affectée, il faut aussi doubler les impôts. Vous ne les voteriez pas car il faut s'en tenir à un certain équilibre.

.....

Cette interruption est toute amicale et je la prends comme telle. Je préfère cependant ne pas vous demander trop d'impôts – j'en demande déjà assez. Vous sauriez bien si vous étiez à ma place – et je n'ai pas besoin de vous le rappeler, Monsieur Claudius-Petit, qui avez assumé les responsabilités qui sont miennes aujourd'hui – qu'il convient de retenir une moyenne raisonnable entre ce que l'on peut demander au pays et ce que l'on peut obtenir dans un temps limité.

Le problème du palais de justice de Rouen est réellement grave, il n'y a pas de doute. Il n'y a pas de doute non plus que nous devons trouver d'ici deux ans une solution pour ces monuments qui, vous l'avez indiqué très justement, Monsieur Courant, ne constituent pas l'infanterie, mais qui ne constituent pas non plus les généraux en chef et qui présentent un immense intérêt au point de vue national.

Le problème du palais de justice de Rouen ne peut être résolu d'un seul coup mais il faut le résoudre. De même, par discrétion, M. Courant n'a pas parlé de l'église du Havre qui pose cependant un problème fort important.

.....

Mais à partir du moment où l'on doit opérer par tranches de 100 millions d'anciens francs, cela fait beaucoup. Vous avez demandé que les travaux commencent et vous avez raison.

Vous savez que j'avais établi ainsi l'ordre des priorités : sauver d'abord les grands monuments, ensuite les monuments sinistrés et enfin inclure dans une loi de programme l'ensemble, d'ailleurs considérable, des monuments qui ne seraient compris ni dans l'une ni dans l'autre des deux premières catégories.

Je maintiens cet ordre. Vraisemblablement je ne pourrai pas vous proposer une loi de programme mais des engagements suffisants qui permettront dans un délai de trois ans d'obtenir non pas, bien sûr, la restauration totale du palais de justice de Rouen, mais le commencement des travaux, comme vous le demandez, et une action véritable.

Depuis un an nous avons engagé de très gros efforts pour la taille de la pierre. Vous savez combien c'est difficile, qu'il faut des spécialistes et que ceux-ci sont de moins en moins nombreux, que par ailleurs de multiples intérêts privés, sur lesquels je ne veux pas insister, sont en cause. Il convient d'abord, si nous voulons mettre en jeu une action considérable, d'avoir les moyens de l'exercer, qui impliquent la mise en place de certains procédés techniques qui ne sont pas encore acquis.

Pendant des années et des années, l'effort dans ce domaine a été faible. Nous sommes obligés de passer de très peu à beaucoup ce qui est très difficile parce que les hommes sont les hommes et qu'on ne peut former un tailleur de pierre en dix-huit mois. Cela dit, votre intervention est parfaitement fondée.

Monsieur Lolive, vous estimez que l'action que nous tentons ne peut qu'avoir une portée limitée. Vous avez raison, mais je ne peux que vous répéter, comme à vos collègues, que nous ne pouvons qu'entreprendre une action de cet ordre.

Vous avez ajouté, à propos des services des finances : «Nous sommes payés pour savoir leur réticence ». Je vous réponds, Monsieur le député : Ah ! si nous étions payés, vous et moi ! (*Sourires.*)

.....

Vous l'entendez comme je le dis. Ne vous inquiétez donc pas.

Les petites communes posent un problème très sérieux.

Vous avez parlé, Monsieur Degraeve, de communes qui comptent 100, 150 ou 200 habitants. Dieu sait si ces communes sont nombreuses, non seulement dans votre région mais aussi dans le Poitou où se trouvent plus de mille églises romanes et où presque toutes les communes sont pauvres.

Vous avez indiqué qu'on ne pouvait demander à ces malheureuses communes d'assumer le sauvetage de leurs églises, car cela représenterait pour elles une dépense impossible. C'est absolument vrai.

Nous retrouvons là le problème que j'avais déjà posé devant cette Assemblée en disant qu'il fallait considérer l'ensemble et je voudrais joindre – bien qu'il s'agisse de deux choses très différentes – ces monuments considérables des petites communes et les monuments semblables au palais de justice de Rouen.

Nous poserions ainsi la question de savoir ce qui, en France, doit être sauvé par priorité.

Il s'agit tantôt de monuments considérables situés dans des villes dont la municipalité peut financer un effort de restauration, tantôt de monuments moins importants mais qui sont tout de même des chefs-d'œuvre qu'on risquerait de voir transporter pierre par pierre en Amérique s'ils n'étaient pas protégés, faute de moyens.

Vous avez dit : «Il faut que l'Etat intervienne, il faut des subventions d'Etat». Oui, il faut que l'Etat intervienne, il faut des subventions d'Etat.

Quand ? Voyons le problème ensemble. Quand nous le pourrons. Pas dans dix ans. Je rappelle qu'à partir de 1963, la fin de l'indemnisation des dommages de guerre libérera des crédits considérables. Nous reprendrons donc ce problème en 1964.

En tout cas, c'est un problème fort légitime que l'Assemblée a raison de soulever; je suis entièrement d'accord avec vous et nous devons faire ce que vous souhaitez.

En définitive, Mesdames, Messieurs, vous l'avez tous dit : vous voterez la loi. Eh bien ! merci. (*Rires et applaudissement sur de nombreux bancs.*)

.....

Mesdames, Messieurs, il ne faudrait pas que la discussion finît par donner le sentiment que nous avons le choix entre sauver les monuments sinistrés et sauver la cathédrale de Reims.

Le problème des monuments sinistrés existe depuis longtemps : de nombreux monuments sinistrés ne sont pas restaurés. C'est un fait !

La loi de programme pour plusieurs grands monuments est un autre problème. Il n'y a pas d'opposition entre ces monuments-là et les monuments sinistrés. Il y a, en réalité, une opposition entre un dixième de la loi de programme et la totalité, énorme, des monuments sinistrés.

Quels que soient les sentiments auxquels vous obéissez, Monsieur le député, et que je partage, vous devez comprendre – je sais bien que votre département a été exceptionnellement touché – qu'avec ces 10 % nous ne ferons rien pour ce que vous souhaitez dans toute la France. Ce qui sera obtenu, en fait, ce sera le droit donné à ceux qui ne sont pas d'accord avec nous, de continuer à ne rien faire.

.....

Vous demandez à l'Assemblée de ne pas accepter l'amendement de M. Taittinger. Je l'adjure, au contraire, de le voter.

Comprenez-moi bien ! Il serait très facile au ministre de dire que 10 % de plus ou de moins n'ont aucune importance.

Mais je veux vous dire ceci : de même que nous avons proposé cette loi alors que rien n'avait été fait, nous continuerons, si la loi est votée telle qu'elle vous est présentée, à réaliser ce que nous vous promettons, mais si l'on commence maintenant par nous

couper les pieds, nous n'avancerons pas. (*Applaudissements à gauche et au centre et sur divers autres bancs.*)